

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20150409-2015_B134-DE
Date de télétransmission : 16/04/2015
Date de réception préfecture : 16/04/2015



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 9 AVRIL 2015
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2015_B134

OBJET : Ressources - Commande publique - Autorisation de signer un avenant n°2 au marché de travaux n°13M134 lot n°2 ossature bois - Construction d'un bâtiment accueil - vestiaires - sanitaires pour la piscine de Cabriès

Le 9 avril 2015, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des Fêtes de Puyricard (Aix-en-Provence), sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 3 avril 2015, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS MASINI Maryse, président – ALBERT Guy, membre du bureau, Jouques – ARDHUIN Philippe, membre du bureau, Simiane-Collongue – BARRET Guy, membre du bureau, Coudoux – BOULAN Michel, membre du bureau, Châteauneuf-le-Rouge – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BURLE Christian, membre du bureau, Peynier – CANAL Jean-Louis, membre du bureau, Rousset – CESARI Martine, membre du bureau, Saint-Estève-Janson – CHARRIN Philippe, membre du bureau, Vauvenargues – CIOT Jean-David, membre du bureau, Le Puy-Sainte-Réparate – CORNO Jean-François, membre du bureau, Rognes – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – de SAINTDO Philippe, membre du bureau, Aix-en-Provence – DELAVET Christian, membre du bureau, Saint-Antonin-sur-Bayon – FABRE-AUBRESPY Hervé, vice-président, Cabriès – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – FREGEAC Olivier, membre du bureau, Peyrolles-en-Provence – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – GUINIERI Frédéric, membre du bureau, Puyloubier – JOISSAINS Sophie, membre du bureau, Aix-en-Provence – LAGIER Robert, membre du bureau, Meyreuil – LHEN Hélène, vice-président, Fuveau – MALLIÉ Richard, vice-président, Bouc-Bel-Air – MANCEL Joël, membre du bureau, Beaucueil – MEÏ Roger, vice-président, Gardanne – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis – PIZOT Roger, membre du bureau, Saint-Paul-lez-Durance – RAMOND Bernard, vice-président, Lambesc – SERRUS Jean-Pierre, membre du bureau, La Roque d'Anthéron – TALASSINOS Luc, membre du bureau, Gréasque

Excusé(s) avec pouvoir :

JOUBE Mireille, membre du bureau, Meyrargues, donne pouvoir à ALBERT Guy

Excusé(s) :

AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – CHARDON Robert, vice-président, Venelles – FILIPPI Claude, membre du bureau, Ventabren – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence – LEGIER Michel, membre du bureau, Le Tholonet – MARTIN Régis, membre du bureau, Saint-Marc-Jaumegarde

Monsieur Jean-François CORNO donne lecture du rapport ci-joint.

02_5_04

BUREAU DU 9 AVRIL 2015

Rapporteur : Hervé FABRE-AUBRESPY

Co-rapporteur : Jean-François CORNO

Politique publique : Ressources

Thématique : Commande publique

Objet : Autorisation de signer un avenant n°2 au marché de travaux n°13M134 lot n°2 ossature bois - Construction d'un bâtiment accueil - vestiaires - sanitaires pour la piscine de Cabriès

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Par délibération n° 2012_B279 en date du 28 juin 2012, le Bureau communautaire approuvait un programme relatif à l'aménagement des nouveaux vestiaires /sanitaires et zone d'accueil pour la piscine communautaire de Cabriès.

Le marché n°13 M 134 relatif au lot n°2-ossature bois attribué à Toitures Montiliennes a été notifié le 9 mai 2014.

Le présent rapport a pour objet l'autorisation de signer un avenant n°2 à ce marché suite à la nécessité d'installer des bandeaux absorbeurs d'humidité aux murs et au retrait de pouzzolane sur la toiture.

Exposé des motifs :

Rappel de la procédure initiale :

Dans le cadre des travaux de construction du nouveau bâtiment Accueil/vestiaires/sanitaires pour la piscine communautaire de Cabriès, le Bureau communautaire du 20 février 2014 a approuvé le marché de travaux d'ossatures bois de l'entreprise Toitures Montiliennes.

La Communauté du Pays d'Aix a conclu un marché de travaux « ossatures bois » avec l'entreprise Toitures Montiliennes en mai 2014 correspondant au lot n°2, alors que plusieurs lots étaient restés infructueux. Afin de respecter l'enveloppe allouée à ce projet et réaliser des économies, les lots à relancer avaient été remaniés.

La suppression d'un faux-plafond au lot n°4 et la mise en place d'une toiture bac acier permettant entre autre de s'affranchir d'un faux plafond étanche et ventilé sur la totalité de la surface a engendré une plus value au lot n°2 pour la modification en bac acier du support de couverture ; modification prise en compte dans un avenant n°1.

Objet de l'avenant n°1 :

Au cours de la mise au point des plans d'exécution, une plus-value de 8783,53 € HT concernant les bandeaux périphériques du bâtiment vestiaire et du bâtiment MNS/Infirmerie est apparue. En effet, il s'est avéré que les adaptations du premier avenant et les exigences du bureau de contrôle nécessitent la mise en place de bandeaux qui permettront d'absorber une remontée d'étanchéité plus importante qu'initialement prévue. Ces bandeaux en bois serviront de protection contre les infiltrations d'eau sur l'ossature bois qui forme un caisson au niveau de l'acrotère ; ossature plus importante en écho au nouveau complexe de couverture. Les bandeaux ont aussi un rôle esthétique intrinsèque à leur rôle de finition extérieure.

Par ailleurs, une moins-value de 1522,84 € HT consécutive à la suppression de la fourniture et la pose de pouzzolane sur la toiture terrasse est proposée compte tenu de la présence de pins sur le site. En effet, la pouzzolane risque de créer des accumulations d'aiguilles de pins favorisant des zones de rétention d'eau et rendant difficile l'entretien de la toiture en en menaçant la pérennité.

La plus-value globale du présent avenant est de 7 260,69 € HT soit 8 712,83 € TTC soit + 5,39 % par rapport au marché initial.

Le montant du prix global et forfaitaire du marché est porté de 141 554,63 € HT à 148 815,32 € HT.

L'avenant a pour conséquence de modifier le montant comme suit :

Montant marché initial	134 826 ,77 € HT
Montant de l'avenant n°1	6 727,86 € HT
Montant de l'avenant n°2	7 260,69 € HT
Nouveau montant du marché après avenant n°2	148 815,32 € HT
Soit	178 578,38 € TTC
% de variation totale du marché (avenant n°1)% de	4,99 %
% variation totale du marché (avenant n°2) % de	5,39 %

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code des marchés publics ;

VU la délibération 2012_B279 du Bureau communautaire du 28 juin 2012 ouvrant le programme relatif à la construction d'un nouveau bâtiment accueil/vestiaires/sanitaires de la piscine d'été de Cabriès et la participation financière de la commune ;

VU la délibération 2014_B091 du Bureau communautaire du 20 février 2014 approuvant le marché n°13 M 134 relatif au lot n°2-ossature bois ;

VU la délibération n°2009_A088 du Conseil communautaire du 22 mai 2014, modifiée, déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment de prendre toute décision concernant la conclusion et l'autorisation de signer des marchés et des accords cadres de travaux, de fournitures et de services, passés selon une procédure formalisée ainsi que toute décision concernant leurs avenants et tous contrats relevant de la commande publique (à l'exception des marchés subséquents d'accords cadres passés selon une procédure formalisée et des délégations de services publics), lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

VU la délibération 2014_B412 du Bureau communautaire du 6 novembre 2014 approuvant l'avenant n°1 au marché de travaux n°13M134 ;

VU la décision de la Commission d'appel d'offres réunie le 13 février 2015 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les dispositions de l'avenant n°2 d'un montant de 7 260,69 € HT au marché n°13M134 relatif au lot n°2 Ossatures Bois conclu avec l'entreprise Toitures Montiliennes portant le montant global et forfaitaire du marché à 148 815,32 € HT soit 178 578,38 TTC ci-annexé (soit + 5,39%) ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer l'avenant n°2 et toutes les pièces nécessaires à son aboutissement ;
- **DIRE** que la dépense résultant de cette opération conformément à l'Autorisation de Programme sera imputée sur les crédits d'investissement de la Communauté du Pays d'Aix opération 2317 AP/CP DI 460 16 A.



PISCINE COMMUNAUTAIRE DE CABRIES
Construction d'un bâtiment accueil / vestiaires / sanitaires

AVENANT N° 2

AU MARCHE N° 13 M 134 du 9 mai 2014

MAITRE D'OUVRAGE :

COMMUNAUTE DU PAYS D'AIX
Direction Bâtiment - DAMO

MAITRE D'ŒUVRE :

GROUPEMENT CONJOINT SOLIDAIRE :

Eric DEDEYAN Architecte
TECNIC INGENIERIE
GP INGENIERIE ETUDES

TITULAIRE DU MARCHE :

TOITURES MONTILIENNES
3, rue de l'artisanat
26200 Montélimar

**AVENANT AU MARCHE DE LA PISCINE COMMUNAUTAIRE DE CABRIES
« CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT ACCUEIL / VESTIAIRES / SANITAIRES »
ENTRE**

La Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix

CS 40868

13626 Aix en Provence Cedex 1

Représentée par Madame Maryse JOISSAINS MASINI,

d'une part,

et,

L'entreprise TOITURES MONTILIENNES

Domiciliée 3, rue de l'artisanat - 26200 Montélimar,

Immatriculée SIRET 343 302 469 00014

Représentée par Monsieur Pierre DEFOSSE, dûment habilité à cet effet,

d'autre part,

Marché N° : 13 M 134

Date de notification du marché : 9 mai 2014

Montant H.T. du marché initial : 134 826,77 €

Montant H.T. du marché Avenant 1 : 141 554,63 €

Montant H.T. du marché Avenant 2 : 148 815,32 €

Le présent avenant comporte 4 feuillets numérotés de 1 à 4.

ARTICLE 1. - OBJET DU PRESENT AVENANT

La Communauté du Pays d'Aix a conclu un marché de travaux « ossatures bois » avec l'entreprise Toitures Montiliennes en mai 2014 correspondant au lot n°2, alors que plusieurs lots étaient restés infructueux. Afin de respecter l'enveloppe allouée à ce projet et réaliser des économies, les lots à relancer avaient été remaniés.

La suppression d'un faux-plafond au lot n°4 et la mise en place d'une toiture bac acier permettant entre autre de s'affranchir d'un faux plafond étanche et ventilé sur la totalité de la surface a engendré une plus-value au lot n°2 pour la modification en bac acier du support de couverture ; modification prise en compte dans un avenant n°1.

Au cours de la mise au point des plans d'exécution, une plus-value concernant les bandeaux périphériques du bâtiment vestiaire et du bâtiment MNS/Infirmerie est apparue. En effet, il s'est avéré que les adaptations du premier avenant et les exigences du bureau de contrôle nécessitent la mise en place de bandeaux qui permettront d'absorber une remontée d'étanchéité plus importante qu'initialement prévue. Ces bandeaux en bois serviront de protection contre les infiltrations d'eau sur l'ossature bois qui forme un caisson au niveau de l'acrotère ; ossature plus importante en écho au nouveau complexe de couverture. Les bandeaux ont aussi un rôle esthétique intrinsèque à leur rôle de finition extérieure.

Par ailleurs, la fourniture et la pose de pouzzolane sur la toiture terrasse est supprimée.

La plus-value globale du présent avenant est de 7 260,69 € HT soit 8 712,83 € TTC soit + 5,39 % par rapport au marché initial.

Le montant du prix global et forfaitaire du marché est porté de 141 554,63 € HT à 148 815,32 € HT.

Le pourcentage d'augmentation par rapport au marché initial incluant les deux avenants est donc de 10,38 %.

Le présent avenant intègre donc les prix nouveaux suivants :

Prestations en plus-value				
Désignation - (PN = prix nouveau)	unité	quantité	Prix unitaire en € HT	Prix total en € HT
PN 05 Fourniture et pose de bandeaux en 3 plis DOUGLAS ép. 19mm, en tête du bardage extérieur et en habillage extérieur des acrotères des toitures terrasses, sur bâtiment vestiaires et MNS (infirmerie), compris éléments supports. Quantité = 115 ml ; Hauteur des bandeaux= 0.65 m	Ens	1,00	8 783,53	8 783,53
PN 06 Suppression du poste fourniture et pose de pouzzolane épaisseur 10 cm sur la totalité des toitures terrasses étanchées support bois (local vestiaires, et local MNS/infirmerie).	Ens	-1,00	1522,84	-1 522,84
Total HT				7 260,69
Total TTC				8 712,83

ARTICLE 2. - DUREE D'EXECUTION

Le délai d'exécution du marché reste inchangé.

ARTICLE 3. - MODIFICATION DES DOCUMENTS CONTRACTUELS

L'acte d'engagement est modifié comme suit :

<i>Nouveau montant du marché</i>	148 815,32 € HT
<i>Soit</i>	178 578,38 € TTC

ARTICLE 4. - PAIEMENT DES PRESTATIONS

Les prestations dues au titre du présent marché seront rémunérées dans les conditions fixées au marché dans l'article 2 de l'acte d'engagement.

ARTICLE 5. - CLAUSE DE RENONCEMENT AUX RECOURS

Le titulaire du marché renonce à tout recours pour quelque motif que ce soit, pour des faits ou des prestations prévues ou liées au présent avenant.

ARTICLE 6. - SPECIFICATIONS DIVERSES

Toutes les clauses et conditions du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux prescriptions du présent avenant N° 2, lesquelles prévalent en cas de différence.

ARTICLE 7. - PRISE D'EFFET

Le présent avenant prend effet à compter de sa notification.

Fait en un seul exemplaire

A Aix en Provence, le

Mention manuscrite « lu et approuvé »
Le titulaire du marché

(Signature et cachet de l'entreprise
Toitures Montiliennes)

A Aix en Provence, le

Pour le Président et par délégation,
le Vice-Président délégué aux Sports

Hervé FABRE-AUBRESPY

OBJET : Ressources - Commande publique - Autorisation de signer un avenant n°2 au marché de travaux n°13M134 lot n°2 ossature bois - Construction d'un bâtiment accueil - vestiaires - sanitaires pour la piscine de Cabriès

VU la délibération n°2014_A088 du 22 mai 2014, modifiée, portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



15 AVR. 2015